



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 15.02.2019

Numéro de publication: HR01-1004568043

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Elseemed SARL, Ecublens (VD)

Elseemed SARL[de] Elseemed GMBH [it] Elseemed SAGL [en]
Elseemed LLC

Rue de Bassenges 2

1024 Ecublens VD

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE340573775

Siège: Ecublens (VD)

Objectif

la société a pour but la prestation de services de conseils dans la gestion de projets et dans la création de logiciels et d'appareils dans le domaine de la santé, de l'industrie, du commerce et de l'instruction (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 2932 du 12.02.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

Elseemed SARL (Elseemed GMBH) (Elseemed SAGL) (Elseemed LLC), à Ecublens (VD), Rue de Bassenges 2, 1024 Ecublens VD, CHE-340.573.775. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 1er février 2019. But: la société a pour but la prestation de services de conseils dans la gestion de projets et dans la création de logiciels et d'appareils dans le domaine de la santé, de l'industrie, du commerce et de l'instruction (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Les statuts dérogent à la loi quant aux modalités du transfert des parts sociales: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Costantini Roberto, de et à Ecublens (VD), avec 40 parts de CHF 500. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit, par fax ou par courriel. Selon déclaration du 6 février 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.